# Le reste à charge zéro
## Ce qui va changer en optique, dentaire et audioprothèse

MUTUALITÉ FRANÇAISE

## OPTIQUE

### RESTE À CHARGE ZÉRO

**La monture**

- Respecte les normes européennes,
- Prix inférieur ou égal à 30€.
- Au minimum 35 montures différentes pour les adultes et 20 pour les enfants.

**Les verres**

- Traitant l'ensemble des troubles visuels.
- Avec 3 options incluses : amincissement des verres en fonction du trouble, durcissement des verres pour éviter les rayures, traitement anti-reflet.

**Renouvellement**

- Possible une fois tous les 2 ans (ou chaque année en cas de modification de la vue et pour les enfants).

**95€**
Équipement fréquent pour une paire de lunettes

dont **30€** pour la monture

**REMBOURSEMENT**

| Mutuelle | Assurance maladie |
|---|---|
| **78€** | **17€** |

## Pour tous les autres équipements

- Le patient peut choisir des verres dans le cadre du panier RAC 0 et une monture à prix libre qui peut excéder les 30 euros.
- Le remboursement dépend du contrat souscrit auprès de sa mutuelle.
- Le remboursement de l'Assurance maladie et des complémentaires santé ne peut pas aller au-delà de 100 euros pour une monture.

# DENTAIRE

## RESTE À CHARGE ZÉRO

### Les prothèses concernées

- Couronnes céramiques monolithiques et céramo-métalliques sur les dents visibles (incisives, canines et 1e prémolaire) ; couronnes céramiques monolithiques zircone (incisives et canines) ; couronnes métalliques toute localisation.
- Inlays core et couronnes transitoires.
- Bridges céramo-métalliques (incisives) ; bridges métalliques toute localisation ; prothèses amovibles (dentiers) à base résine.

**500€**
maximum
pour une couronne
céramique

**REMBOURSEMENT**

| Mutuelle | Assurance maladie |
|---|---|
| 416€ | 84€ |

## RESTE À CHARGE MAÎTRISÉ

- Si un patient souhaite avoir une couronne céramique sur une dent non visible, il bénéficiera d'un tarif plafonné.
- Le remboursement dépendra de son choix de garantie auprès de sa mutuelle.

### Pour tous les autres équipements

- **L'assuré peut choisir librement les techniques et les matériaux les plus sophistiqués pour ses prothèses sans plafonnement de prix.**
- **Le remboursement dépendra de son choix de garantie auprès de sa mutuelle.**

# AUDIOPROTHÈSE

## RESTE À CHARGE ZÉRO

### Les appareils concernés

- Tous les types : contour d'oreille classique, contour à écouteur déporté, intra-auriculaire.

### Les caractéristiques

- Au moins 12 canaux de réglage pour assurer une adéquation de la correction au trouble auditif ; système permettant l'amplification des sons extérieurs restituée à hauteur d'au moins 30 dB.
- Au moins 3 des options suivantes : système anti-acouphène, connectivité sans fil, réducteur de bruit du vent, synchronisation binaurale, directivité microphonique adaptative, bande passante élargie ≥ 6 000 Hz, fonction apprentissage de sonie, système anti-réverbération.
- Garantie de 4 ans.
- Renouvellement possible au bout de 4 ans.

**950€**
par oreille
pour les 20 ans
et plus

**REMBOURSEMENT**

| Mutuelle | Assurance maladie |
|---|---|
| 710€ | 240€ |

### Pour tous les autres équipements

- **Le remboursement de l'Assurance maladie et des complémentaires santé ne peut pas aller au-delà de 1700 euros par oreille appareillée.**